

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATLRE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 158/2025

A LA SOCIETE SURATECH SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/MINESU/CAE.MIN/SASM/CGPMP/SP/2025, conclu avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux millions cent soixante mille trente-neuf, trente centimes (USD 2 160 039,30) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quinze mille cent vingt, vingt-huit centimes (USD 15 120,28), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 26/08/2025

Directeur Administratif et Financier



Mc. Claude KAYEMBE
Directeur Général